

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 27 Mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 35

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHARRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAQUI, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, DUFOUR-MALLE, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 9 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET CRÉATION D'ESPACES PUBLICS ET DE VOIRIES DANS LE CENTRE-VILLE DE DENAIN DANS LE CADRE DU NPNRU – LOT 2 : RÉSEAUX DIVERS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC. MODIFICATION DE MARCHÉ N° 1.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

■ 1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Dans le cadre du Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la Ville de Denain et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) ont contractualisé avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) un ambitieux projet de renouvellement urbain pour le quartier « Denain Centre ».

Par délibération du Conseil Municipal n° 1 du 6 juillet 2021, le projet de rénovation urbaine du quartier « Denain centre », son programme opérationnel et son plan de financement global ont été approuvés à l'unanimité.

Pour réaliser cette opération, par délibération n° 8 du Conseil Municipal du 24 février 2022, la Ville de Denain a attribué un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et la création d'espaces publics et de voiries dans le centre-ville de Denain dans le cadre du NPNRU, au groupement HYL HANNETEL & YVER (*mandataire*), ITINERE INGENIERIE, VERDI NPDC, VILLE OUVERTE et ALTIGEO.

Les études d'avant-projet ont été validées par le Conseil Municipal par délibération n° 12 du 9 juin 2023.

Les marchés de travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence en date du 22 décembre 2023 en procédure formalisée. Au terme de la procédure de passation, les 4 marchés de travaux correspondant aux lots suivants ont été attribués par délibération du Conseil Municipal n° 10 du 11 avril 2024 :

- Marché n° 2023/115 - Lot 1 : Terrassement, voirie et assainissement attribué au groupement ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE (*mandataire*), TCL, SORRIAUX TP pour un total de 5 312 789,20 €HT, soit 6 375 347,04 € TTC ;

.../...

- Marché n° 2023/116 - Lot 2 : Réseaux divers et éclairage publics attribué au groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA NORD (*mandataire*) et ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE pour un montant de 419 000 € HT, soit 502 800 € TTC ;

- Marché n° 2023/117 - Lot 3 : Aménagements paysagers attribué au groupement AVENIRS JARDINS (*mandataire*) et SOISY ARROSAGE pour un montant de 588 138,10 € HT, soit 705 765,72 € TTC ;

- Marché n° 2023/118 - Lot 4 Fontainerie attribué au groupement HDF CONSTRUCTION (*Mandataire*) et BELLE ENVIRONNEMENT pour un montant de 716 965,00 € HT, soit 860 358,00 € TTC.

Les 4 marchés ont été notifiés le 2 mai 2024.

L'exécution du marché n° 2023/116 – Lot 2 - Réseaux divers et éclairage public réceptionné le 27 octobre 2025 nécessite la conclusion d'une modification de marché afin de pouvoir réaliser la clôture financière du contrat.

■ 2 – LISTE DES MODIFICATIONS INTRODUITES.

A – Validation de la balance financière du marché.

Le contrat de travaux du Lot 2 Réseaux divers et éclairage public ne prévoyait pas une exécution financière du marché à prix global et forfaitaire, mais un prix unitaire basé sur un bordereau des prix unitaires appliqué aux quantités exécutées.

Sur base du Bordereau des Prix du titulaire, au terme de l'exécution du marché, la maîtrise d'œuvre a réalisé la balance financière du prix unitaire sur base des quantités de travaux réellement exécutés. Elle intègre les adaptations de projet, optimisation et découvertes imprévues ayant affecté les quantités exécutées.

Le montant de la balance financière est de – 1 998,10 € HT, soit – 2 397,72 € TTC.

B - Prestations supplémentaires dues à la mise en place de Signalisation Lumineuse Tricolore.

Le programme initial des marchés de travaux d'aménagement de la place de centre-ville prévoyait la réalisation d'une place entièrement piétonne. Le début du chantier a permis de mesurer pleinement l'impact de la piétonisation de la place, et à la demande de plusieurs commerçants de la rue de Villars, la maîtrise d'ouvrage a décidé de réintroduire une ouverture à la circulation alternée et sur certaines plages horaires.

Cette modification a nécessité la mise en place de feux tricolores à détection et de bornes rétractables et des réseaux associés, permettant la mise en place d'une circulation alternée et de sécuriser la voie ainsi créée.

Cette adaptation entraîne une plus-value de 41 184,80 € HT, soit 49 421,76 € TTC.

C - Prestations supplémentaires de raccordement du local technique de la Fontaine.

Les travaux d'alimentation électrique du local technique de fontainerie devaient initialement être réalisés en deux temps : Le titulaire du lot 2 - Réseaux divers déployait d'abord les fourreaux nécessaires au raccordement électrique, puis dans un second temps, ENEDIS se chargeait de fournir et de déployer le câble d'alimentation.

.../...

Cependant suite à la réception du devis d'ENEDIS pour réaliser ces travaux, il est apparu comme plus économique d'ajouter au lot 2 en complément du passage des fourreaux, la fourniture et la pose du câble d'alimentation. L'ajout de cette prestation au marché permettait également d'améliorer la maîtrise de la planification temporelle.

Ces travaux de fourniture et de pose de câbles complémentaires destinés au raccordement électrique du local technique de la Fontaine entraîne une plus-value de 4 404 € HT, soit 5 284,80 € TTC.

Le montant total de la modification de marché n° 1 formalisant la balance financière du marché, la mise en place de la signalisation lumineuse tricolore et le raccordement électrique du local technique fontaine est de +43 590,70 € HT, soit 52 308,84 € TTC. Cela correspond à une augmentation du montant initial du marché de 10,40 %. Ces modifications correspondent à des modifications de faibles montants autorisées par l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

Cette modification de marchés entraînant une augmentation du contrat initial de plus de 5 %, sa conclusion n'entre pas dans les délégations d'attributions du Conseil Municipal faite au Maire (*Délibération n° 7 du 28 mai 2020*), et relève donc de la compétence du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification de marché a été soumis à l'Avis de la Commission d'Appel d'Offres lors de la séance du 5 décembre 2025 à 14h30. La Commission a émis un avis favorable.

Il est demandé à l'Assemblée :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué à signer la modification de marché pour le marché n° 2023/116 – Lot 2 - Réseaux divers et éclairage public.
- **D'IMPUTER** les dépenses aux crédits inscrits à l'Autorisation de Programme n° 2023-017-1 Aménagement dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.


L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

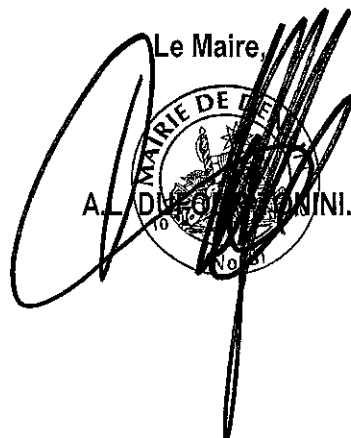
Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....